

CABINET CONTROLE :	Contrôle qualité fait par : Le :/...../.....	INDEPENDANCE	G.C.H. 1
--------------------	--	---------------------	----------

<i>POINTS CLES DE CONTROLE</i>	<i>SOURCE OU NORMES APPLICABLES</i>	<i>MOYEN</i>	<i>REFERENCE QUESTIONNAIRE PREPARATOIRE</i>	<i>EXAMEN AVANT VISITE</i>	<i>EXAMEN PENDANT VISITE</i>
<p>I. INDEPENDANCE</p> <p>1.1. <i>Fonctionnement et activité incompatible avec l'exercice de la profession</i></p> <p>* S'assurer que l'expert comptable n'exerce pas de fonction incompatible avec l'exercice de la profession</p> <p>1.2. <i>Fonctionnement de la société d'expertise comptable s'il s'agit d'une société</i></p> <p>* S'assurer de la conformité du fonctionnement de la société</p> <ul style="list-style-type: none"> - répartition du capital , - Nombre d'experts comptables , - Participation dans des entreprises industrielles commerciales agricoles et bancaires . 	<p>Article 4 du décret 87-529 et l'article 11 de la loi 88 - 108</p> <p>Article 14 de la loi 88 - 108</p>	<p>Confirmation d'indépendance jointe au QP</p> <p>Statuts</p>	<p>1.10</p> <p>1.11</p> <p>1.7</p> <p>1.8</p>		

CABINET CONTROLE :	Contrôle qualité fait par : Le :/...../.....	INDEPENDANCE	<i>G.C.H. 2</i>
--------------------	--	---------------------	-----------------

<i>POINTS CLES DE CONTROLE</i>	<i>SOURCE OU NORMES APPLICABLES</i>	<i>MOYEN</i>	<i>REFERENCE QUESTIONNAIRE PREPARATOIRE</i>	<i>EXAMEN AVANT VISITE</i>	<i>EXAMEN PENDANT VISITE</i>
<p>1.3. Relation avec les clients</p> <p>* S'assurer que l'expert comptable n'exerce pas de travaux d'expertise comptable, de révision comptable dans lesquelles il possède des intérêts substantiels .</p>	<p>Article 4 de la loi 88 - 108 du 18 Août 1998</p>		<p>1.10 42</p>		
<p>1.4. Rémunération des travaux effectués par l'expert comptable</p> <p>* S'assurer que l'expert comptable ne consacre pas la majeure partie de son activité à des travaux concernant une seule entreprise, un seul groupe ou une seule communauté d'intérêt .</p>	<p>NC 11</p>		<p>42</p>		
<p>* S'assurer que les modalités de rémunération des travaux ainsi que le règlement des honoraires sont conformes aux textes en vigueur .</p>	<p>Article 11 de la loi 88 - 108 et article 2 de l'arrêté du 12 Octobre 1984</p>	<p>Comptabilité spéciale des honoraires</p>	<p>4.2 4.4 4.5</p>		

CABINET CONTROLE :	Contrôle qualité fait par : Le :/...../.....	QUALITE DU TRAVAIL	<i>G.C.H. 4</i>
--------------------	--	---------------------------	-----------------

<i>POINTS CLES DE CONTROLE</i>	<i>SOURCE OU NORMES APPLICABLES</i>	<i>MOYEN</i>	<i>REFERENCE QUESTIONNAIRE PREPARATOIRE</i>	<i>EXAMEN AVANT VISITE</i>	<i>EXAMEN PENDANT VISITE</i>
<p>3. QUALITE DU TRAVAIL</p> <p>* Apprécier l'adéquation par niveau, des effectifs à la charge de travail du cabinet .</p> <p>* S'assurer que la supervision des travaux est correctement effectuée au sein du cabinet (dégager le taux d'encadrement par Nbr. d'Experts comptables Nbr. de collaborateurs)</p> <p>* S'assurer que les tâches qui relèvent exclusivement de l'expert comptable ne sont pas déléguées.</p> <p>* S'assurer qu'il existe une procédure de programmation des travaux</p>	<p><i>IFAC N° 3</i></p> <p><i>IFAC N° 3</i></p> <p><i>IFAC N° 3</i></p> <p><i>IFAC N° 3</i></p>		<p>5.4</p> <p>3.1.4</p> <p>1.8</p> <p>3.1.1 - 4.1.1</p> <p>3.1.3 - 4.1.2</p> <p>3.1.4 - 6.2</p> <p>5.4 - 5.8 - 1.9</p> <p>- 4.6</p> <p>5.8</p>		

CABINET CONTROLE :	Contrôle qualité fait par : Le :/...../.....	SECRET PROFESSIONNEL	<i>G.C.H. 5</i>
--------------------	--	-----------------------------	-----------------

<i>POINTS CLES DE CONTROLE</i>	<i>SOURCE OU NORMES APPLICABLES</i>	<i>MOYEN</i>	<i>REFERENCE QUESTIONNAIRE PREPARATOIRE</i>	<i>EXAMEN AVANT VISITE</i>	<i>EXAMEN PENDANT VISITE</i>
<p>4. SECRET PROFESSIONNEL</p> <p>* S'assurer que les collaborateurs sont sensibilisés aux exigences du secret professionnel et du devoir de description .</p> <p>* S'enquérir de l'existence éventuelle dans les contrats de travail de clauses relatives à l'obligation de secret professionnel et au devoir de discrétion.</p>	<p>IFAC N° 3</p> <p>IFAC N° 3</p>		3.6		

CABINET CONTROLE :	Contrôle qualité fait par : Le :/...../.....	LETTRE DE MISSION	G.C.H. 8
--------------------	--	--------------------------	-----------------

POINTS CLES DE CONTROLE	SOURCE OU NORMES APPLICABLES	MOYEN	REFERENCE QUESTIONNAIRE PREPARATOIRE	EXAMEN AVANT VISITE	EXAMEN PENDANT VISITE
<p>7. LETTRE DE MISSION</p> <p>* S'assurer que l'acceptation des missions est formalisée par une lettre de mission</p> <p>* S'assurer que la lettre de mission comprend les éléments nécessaires .</p> <p>* S'assurer que l'ordre est informé</p>	04 - 01		4.6 4.7 4.6		

CABINET CONTROLE :	Contrôle qualité fait par : Le :/...../.....	DOCUMENTATION DES TRAVAUX	G.C.H. 9
--------------------	--	----------------------------------	-----------------

POINTS CLES DE CONTROLE	SOURCE OU NORMES APPLICABLES	MOYEN	REFERENCE QUESTIONNAIRE PREPARATOIRE	EXAMEN AVANT VISITE	EXAMEN PENDANT VISITE
<p>8. DOCUMENTATION DES TRAVAUX</p> <p>* S'assurer que l'expert comptable utilise des dossiers de travail et les conserve durant la période</p> <p>* S'assurer que la lettre de mission comprend les éléments nécessaires.</p> <p>* S'assurer que l'ordre est informé</p>	<p>04 - 01</p>		<p>4.6</p> <p>4.7</p> <p>4.6</p>		

CABINET CONTROLE :	Contrôle qualité fait par : Le :/...../.....	DELEGATION ET SUPERVISION	G.C.H. 10
--------------------	--	----------------------------------	------------------

POINTS CLES DE CONTROLE	SOURCE OU NORMES APPLICABLES	MOYEN	REFERENCE QUESTIONNAIRE PREPARATOIRE	EXAMEN AVANT VISITE	EXAMEN PENDANT VISITE
<p>9. DELEGATION ET SUPERVISION</p> <p>* S'assurer que les tâches suivantes ne sont pas déléguées</p> <ul style="list-style-type: none"> - questionnaires d'acceptation ou de refus des missions, (ments) nécessaires . - Signature de la lettre de mission - Signature des rapports 	IFAC N° 13		1.9 - 5.7 - 6.2		

CABINET CONTROLE :	Contrôle qualité fait par : Le :/...../.....	DIVERS	G.C.H. 11
--------------------	--	---------------	------------------

POINTS CLES DE CONTROLE	SOURCE OU NORMES APPLICABLES	MOYEN	REFERENCE QUESTIONNAIRE PREPARATOIRE	EXAMEN AVANT VISITE	EXAMEN PENDANT VISITE
<p>10. UTILISATION DES TRAVAUX D'AUTRES PROFESSIONNELS</p> <p>* S'assurer que l'expert comptable procède à une étude critique des travaux d'autres professionnels lorsqu'il fait référence (à leurs travaux) /</p>	<p>IFAC N° 5</p>				

CABINET CONTROLE :	Contrôle qualité fait par : Le :/...../.....	NORMES DE RAPPORT	G.C.H. 12
--------------------	--	--------------------------	------------------

POINTS CLES DE CONTROLE	SOURCE OU NORMES APPLICABLES	MOYEN	REFERENCE QUESTIONNAIRE PREPARATOIRE	EXAMEN AVANT VISITE	EXAMEN PENDANT VISITE
<p>11. NORMES D RAPPORT</p> <p>* S'assurer que les missions donnent généralement lieu à une communication écrite (lettre attestation , note de commentaires)</p>	<p>IFAC N° 13</p>		<p>4.8 4.9</p>		

CABINET CONTROLE :	Contrôle qualité fait par : Le :/...../.....	DIVERS	<i>G.C.H. 13</i>
--------------------	--	---------------	------------------

<i>POINTS CLES DE CONTROLE</i>	<i>SOURCE OU NORMES APPLICABLES</i>	<i>MOYEN</i>	<i>REFERENCE QUESTIONNAIRE PREPARATOIRE</i>	<i>EXAMEN AVANT VISITE</i>	<i>EXAMEN PENDANT VISITE</i>
<p>12 DIVERS</p> <p>-Effectuer une visite des lieux afin de s'assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Si leur surface est suffisante * Si leur aspect est décent * S'il existe des restrictions d'accès . <p>- Relever les faits marquants de l'historique du cabinet</p> <p>- S'assurer que le registre des diligences est tenu à jour conformément à la norme</p>	<p><i>Norme enregistrée des diligences et comptabilité spéciale</i></p>	<p><i>Visite des lieux</i></p>			